



MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE CONSULTATION

Pouvoir Adjudicateur

VILLE DE BOURGUEIL
8, rue du Picard
37140 BOURGUEIL

☎ 02.47.97.25.00.
Fax : 02.47.97.98.58

Type de procédure

Marché de travaux (article 28 du CMP)

Objet du marché

TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Remise des offres

Date limite de réception : VENDREDI 17 FÉVRIER 2012

Heure limite de réception : 12H00 (MIDI)

1. **IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE**

Pouvoir adjudicateur	Ville de Bourgueil
Adresse Administrative	8, rue du Picard - B.P. 29
Code postal —Ville - Pays	37140 BOURGUEIL
Téléphone / Télécopie	02.47.97.25.00 / Fax: 02.47.97.98.58.

2. **OBJET DU MARCHE**

Le présent marché a pour objet de définir la consistance, la nature et les conditions techniques d'exécution des travaux de réfection de l'éclairage public à Bourgueil qui concernent :

Place de la déclaration des Droits de l'Homme

En option :

La rue de l'Abbé Baudry

La rue Michèle Richou.

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et le bordereau de prix unitaire (BPU) figurant dans le dossier de consultation.

3. **PROCÉDURE** Marché de travaux à procédure adaptée (article 28 du CMP).

4. **LIEU D'EXECUTION** BOURGUEIL (37140).

5. **CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONSULTATION**

Se référer au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

6. **PRESTATION**

Les candidats ont obligation de présenter leur offre complète et signée.

- d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

7. DURÉE DU MARCHÉ

La durée du marché sera de 3 mois à compter de sa notification, qui vaudra ordre de service de commencer les travaux.

8. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Les offres seront entièrement rédigées en langue française, ainsi que les documents de présentation associés.

Les candidats devront effectuer une visite préalable avant de présenter leur offre.

Pour cela, prendre rendez-vous auprès du secrétariat du Centre Technique Municipal au 02.47.97.25.60.

9. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le dossier de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement par mail à chaque soumissionnaire. Il contient:

- le présent Règlement de Consultation
- l'Acte d'Engagement
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- le Bordereau de Prix Unitaire
- le plan.

Présentation des offres

Le dépôt des offres peut être effectué par dépôt ou courrier (adresse ci-dessous). Les offres seront présentées comme suit, une enveloppe cachetée contenant l'offre (Article 58 du C.M.P).

Sur l'enveloppe principale figurent les mentions suivantes:

Destinataire : SERVICE MARCHES PUBLICS

CONSULTATION : TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
(Ne Pas Ouvrir)

Monsieur le Maire
HOTEL DE VILLE
8, rue du Picard - B.P 29
37140 BOURGUEIL

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner;
- DC 1 (ancien DC 4 - Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr>, thème : marchés publics);
- DC 2 (ancien DC 5 - Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr>, thème : marchés publics).
- Pièces prévues aux articles R. 324-4 ou R. 324-7 du code du travail;
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- Certificat de qualification professionnelle et /ou liste de références
- Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1, L.125-3 (lutte contre le travail illégal).
- Le mémoire technique

- L'acte d'engagement accompagné du cadre de bordereau, complétés et signés
- Le cahier des clauses techniques particulières paraphé et signé du candidat, accompagné du bordereau de prix unitaire
- Le cahier des clauses administratives particulières paraphé et signé du candidat
- Le certificat de visite signé, attestant la visite sur le lieu d'exécution du candidat.

Contrôle de la situation fiscale et sociale:

Dans le cas où l'attributaire probable du marché aurait fourni une déclaration sur l'honneur (article 46 du CMP), il devra dans les huit jours de sa désignation, remettre au Pouvoir Adjudicateur, les certificats délivrés par les organismes compétents, prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales.

Cas d'une société nouvelle:

Déclaration du soumissionnaire volet 2 (formulaire DC5) accompagnée des pièces justificatives requises dont notamment : copie du certificat d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou formulaire du centre de formalités des entreprises (C.F.E.), ou copie du récépissé de dépôt au centre de formalités des entreprises ou un extrait du registre du commerce ou toute autre pièce officielle attestant de sa naissance dans l'année. Attestation d'assurance Responsabilité Civile.

10. CRITERES D'ATTRIBUTION

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 du C.M.P.

La Commission Municipale donnera un avis sur l'offre qu'elle jugera économiquement la plus avantageuse au regard des critères indiqués ci-dessous :

- la valeur technique (60%)
- le prix des prestations (40%)

11. PUBLICITÉ (art. 40 CMP)

Date d'envoi de l'avis d'appel public à concurrence sur le site internet de Bourgueil :
le LUNDI 30 JANVIER 2012.

12. CONDITION DE DELAI

Les candidats devront remettre leur offre sous pli cacheté, soit par dépôt contre récépissé, soit par pli recommandé ; au plus tard le :

VENDREDI 17 FÉVRIER 2012 à 12H00 (MIDI)

Toutes les offres parvenues ultérieurement ne seront pas prises en considération.

13. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix jours (90) jours à compter de la date limite de réception des offres.

Attribution du marché

Les candidats non retenus seront informés par lettre simple. (art. 80 CMP)

Le candidat retenu recevra, sous pli recommandé avec accusé de réception, une lettre de notification accompagnée d'une copie conforme de son marché.

Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du secrétariat du Centre Technique Municipal au **02.47.97.25.66.**

Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de Mme COSENTINO Sandra au **02.47.97.25.50.**

A, le,

Le pouvoir adjudicateur,

A, le,

Le Prestataire,

Suivi de la mention « lu et approuvé »